



MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Arrêté n° portant création et organisation du Comité de pilotage national des travaux préparatoires du Conseil présidentiel sur la Pêche et l'Aquaculture

Le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2020 – 2098 du 1er novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères;
- VU le décret n°2020 – 2212 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère des Pêches et de l'Economie maritime

ARRETE

Article premier. Le présent arrêté a pour objet la création et l'organisation du Comité de pilotage national des travaux préparatoires du Conseil présidentiel sur la Pêche et l'Aquaculture.

Article 2. Il est mis en place un Comité de pilotage national composé des membres ci-après :

- Représentant de la FAO au Sénégal, coordonnateur Groupe thématique /Pêche des Bailleurs de Fonds (1)
- Représentant de la Commission sous régionale des pêches (1)
- Représentant du Ministère des Finances et du Budget (1)
- Directeur général de l'Agence nationale des Affaires maritimes
- Directeur général de l'Agence nationale de l'Aquaculture
- Directeur général du Port autonome de Dakar
- Directeur général du Conseil sénégalais des Chargeurs
- Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement
- Directeur des Pêches maritimes
- Directeur de la Pêche continentale



- Directeur des Industries de Transformation de la pêche
- Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches
- Directeur Gestion et Exploitation des Fonds marins
- Directeur du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
- Directeur de l'Institut Universitaire des Pêches et de l'Aquaculture
- Directeur centre de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
- Directeur de l'Ecole nationale de Formation maritime
- Tous conseillers du MPEM
- Coordonnateur de la Cellule d'Études et de Planification
- Coordonnateur de la Cellule des Affaires juridiques
- Représentant Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal /GAIPES (1)
- Représentant Union Patronale des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal/UPAMES (1)
- Représentant Collectif national des Pêcheurs du Sénégal /CAPS (1)
- Représentant Fédération nationale des Transformatrices et Micro-mareyeuses du Sénégal /FENATRAMS (1)
- Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale du Sénégal/ CNPS (1)
- Réseau national des Conseils locaux de Pêche artisanale (1)
- Président des Pisciculteurs du Sénégal (1)
- Représentant GIE Penda Mbaye de Kaolack (1)
- Représentant des Pêcheurs de Kolda (1)
- Représentant pêcheurs de Keur Momar Sarr de Louga (1)
- Représentant des Pêcheurs de Podor (1)
- Représentant Association des Pêcheurs du Walo de Saint Louis (1)
- Représentant Fédération des Pêcheurs de Waoundé de Matam (1)
- Représentant Pêcheurs de Tambacounda
- Représentant GIE Ballal Allah de Kédougou
- Représentant Pêcheurs du Boabolong (Kaffrine)
- Représentant Cadre de Concertation des pêcheurs du Boudjé Balantacounda (Sédhiou)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Dakar(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Thiès(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Saint Louis(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Ziguinchor(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Fatick(1)
- Représentant Réseau des Quais de Pêche(1)
- Représentant Fédération Nationale des GIE de Pêche FENAGIE(1)
- Représentant Collectif National des Pêcheurs du Sénégal CNPS(1)
- Représentant Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal FENAMS(1)
- Représentant Union Nationale des GIE de Mareyeurs UNAGIEMS(1)
- Représentant Collectif National des Mareyeurs du Sénégal CNMS(1)
- Représentant Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal REFEPAS(1)
- Représentant ACTEURS EMERGENTS(1)
- Représentant Association des Mareyeurs du Sénégal AMS(1)
- Représentant Association pour la Promotion des Acteurs de la Pêche Artisanale APRAPAM(1)

- Représentant Plateforme des Acteurs de la Pêche artisanale du Sénégal PAPAS(1)
- Représentant Association des 3P(1)
- Représentant ASSIDEM PECHE(1)
- Chefs services régionaux des Pêches et de la Surveillance
- Secrétaire général du Syndicat des Travailleurs de la pêche au Sénégal (SYNTRAPAS)
- Secrétaire général du Syndicat des Agents de la Pêche du Sénégal (SYNAPS)
- Union nationale des mareyeurs du Sénégal (UNAMS) (1)
- Union nationale des pêcheurs artisanaux du Sénégal (UNAPAS) (1)
- Union regionalale des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis (URPAS) (1)
- Association Dakar-Pêche (1)

Article 3. Le comité de pilotage est présidé par le Ministre des Pêches et de l'Économie maritime.

La Direction des Pêches maritimes, la Direction de la Pêche continentale et l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) assurent conjointement le Secrétariat du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit, sur convocation de son Président, à chaque fois que de besoin.

Article 4. Le comité de pilotage est chargé de superviser et d'orienter les travaux préparatoires du Conseil présidentiel sur la Pêche et l'Aquaculture.

Il approuve et valide le projet de rapport introductif du Conseil présidentiel sur le Pêche et l'aquaculture, présenté par le Comité technique créé par arrêté.

Article 5. Le Secrétaire général du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

